

Codifier une fraction de déclaration en DSN

A quoi sert le fractionnement de la DSN ?

Déclarer une fraction en DSN pour une section de déclaration de DSN est obligatoire quand une partie de la paye de la section est gérée et transmise par un organisme tiers.

Par exemple, un cabinet comptable gère les payes des travailleurs sociaux d'un ESAT et les transmet en DSN par son propre logiciel. Tandis que l'établissement gère les payes des travailleurs handicapés et les transmet par EIG.

Il n'est pas possible d'envoyer 2 DSN différentes pour le même siret. Le premier qui envoie sa DSN réelle juste la verra validée. L'autre aura sa DSN rejetée parce qu'une DSN réelle sera déjà validée pour le même SIRET.

Le seul moyen de traiter ces 2 parties d'une même DSN est de procéder par fractionnement de la DSN. Le premier déclare sa partie avec un numéro de fraction égal à 1/2 et l'autre déclare sa partie avec un numéro de fraction 2/2.

Ainsi quand la première partie de la DSN est reçue, les organismes savent qu'elle est en deux parties. Et donc, la seconde partie n'est pas rejetée.

Comment procéder ?

La codification s'effectue dans le paramétrage de la DSN (menu DSN) sur la section de déclaration :

Gestion des structures

A180\1079 ESAT Le Gardénia\ESAT Le Gardénia - BPAS

Rechercher une structure Sections de déclarations Recherche des anomalies Toutes les sections

Structures :

- ESAT Le Gardénia BPAS
 - ESAT Le Gardénia Vol d'oi...
 - ESAT Le Gardénia Route ...
- ESAT Le Gardénia
 - ESAT Le Gardénia - BPAS**
 - ESAT Le Gardénia BAPC [...]
 - ESAT Le Gardénia BAPC [...]
- MAS Le Village
 - MAS Le Village
- Gestion Propre Associative
 - Gestion Propre Associative
- ne plus utiliser SIEGE (1001)
 - ne plus utiliser SIEGE ASS...

C'est une section de déclaration.

Général Structures

Statut Pôle Emploi Retraite Contrats complémentaires AT & Subrogation Gestion des règlements Connexion Sirets externes

C'est une section de déclaration.

La DSN est active pour cette structure depuis janvier 2017

Norme utilisée Norme 2023

Date de la fusion ou du démarrage / /

Numéro de fraction à utiliser (= 11 sauf spécifique)

Une section déclarée par une autre n'a pas le même paramétrage

Gestion des structures

A180\1080 ESAT Le Gardénia\ESAT Le Gardénia BAPC (Vignes)

Rechercher une structure Sections de déclarations Recherche des anomalies Toutes les sections

Structures :

- ESAT Le Gardénia BPAS
 - ESAT Le Gardénia Vol d'oi...
 - ESAT Le Gardénia Route ...
- ESAT Le Gardénia
 - ESAT Le Gardénia - BPAS
 - ESAT Le Gardénia BAPC [...]**
 - ESAT Le Gardénia BAPC [...]
- MAS Le Village
 - MAS Le Village
- Gestion Propre Associative
 - Gestion Propre Associative
- ne plus utiliser SIEGE (1001)
 - ne plus utiliser SIEGE ASS...
- Siège Administratif
 - Siège Administratif
- CUISINE CENTRALE
 - CUISINE CENTRALE
- I.M.E. DU JASMIN
 - IMP-IMPro DU JASMIN
 - SESSAD
 - SASEA DE IME DU JASM...

Cette section est déclarée par ESAT Le Gardénia/ESAT Le Gardénia - BPAS

Général Structures

Statut Pôle Emploi Retraite Contrats complémentaires AT & Subrogation Gestion des règlements Connexion Sirets externes

Cette section est déclarée par ESAT Le Gardénia/ESAT Le Gardénia - BPAS

La DSN est active pour cette structure depuis janvier 2017

Norme utilisée Norme 2023

Utiliser l'échéance de l'association

Echéance 5 15

Mode d'affichage DSN mensuelle simplifié

Inclure le mail du salarié dans la DSN

Mois de déclaration de la pénibilité de l'année précédente

Par défaut, toutes les sections de déclaration ont un numéro de fraction égal à 11, soit 1 sur 1.

La plupart du temps, c'est l'organisme tiers qui déclare le premier numéro de fraction, 12 soit 1 sur 2.

La section, elle, doit codifier le numéro de fraction 22 soit 2 sur 2 et indiquer la date à partir de laquelle le fractionnement entre en vigueur.

Le programme demande confirmation avant de valider l'opération :

C'est une section de déclaration.

Général | Structures

Statut | Pôle Emploi | Retraite | Contrats complémentaires | AT & Subrogation | Gestion des règlements | Connexion | Sirets externes

C'est une section de déclaration.

La DSN est active pour cette structure depuis janvier 2017 Annuler

Norme utilisée Norme 2023 Appliquer

Date de la fusion ou du démarrage 01/04/2024 Appliquer

Numéro de fraction à utiliser (= 11 sauf spécifique) 22

Siren spécifique pour cette section Appliquer

Utiliser l'échéance de l'association

Echéance 5 15

Déclarations à fournir Rég. général Rég. agricole

Avertissement

 ADMINISTRATEUR : Modification de la date de démarrage et du N° de fraction ? Désirez-vous continuer ?

Oui Non

Le lien vers la vidéo

<https://eigcloud.heberg-eig.fr/s/A9Qzctzxcxs4ST>

Revision #2

Created 2 April 2024 13:05:34 by Jean François KERSERHO

Updated 27 January 2025 15:55:33 by Jean François KERSERHO